

*Initiatives ministérielles*

Pourquoi, demandent les Canadiens et les écologistes, le gouvernement légifère-t-il sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie à ce moment-ci? La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie s'est-elle montrée incapable de fonctionner de façon efficace sans être régie par une loi? Non, monsieur le Président. Il existe actuellement des tables rondes actives non seulement à l'échelon fédéral, mais aussi dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada. Une seule d'entre elles a été constituée en vertu d'une loi, et cela, soit dit en passant, quand un gouvernement néo-démocrate était au pouvoir au Yukon. Cette mesure était pertinente, puisqu'elle s'inscrivait dans le vaste programme d'un gouvernement qui se préoccupait beaucoup de l'environnement et à qui l'on doit d'ailleurs la première déclaration des droits de l'environnement.

• (1655)

Je repose la question. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie s'est-elle montrée incapable de fonctionner de façon efficace sans être régie par une loi? Pas du tout. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a bien fonctionné sans être régie par une loi. Elle a produit des publications. J'ai eu l'occasion d'en lire et d'en utiliser plusieurs dans le cadre de mon travail. La série de cinq livres sur le développement durable, rédigée en préparation de la conférence de Rio, était particulièrement intéressante. Les bulletins d'information que publie régulièrement la Table ronde sur des sujets comme la biodiversité ou des questions étudiées en collaboration sont utiles, et le fait que cet organisme ne soit pas légalement constitué ne leur a pas nu.

La Table ronde peut-elle poursuivre ses travaux sans qu'elle soit constituée en vertu d'une loi? Les raisons qui amènent le gouvernement à présenter cette mesure législative sont malheureusement trop claires. L'environnement arrive très loin sur la liste des priorités du gouvernement. Pour paraître plus écologique, il adopte donc ce genre de mesure, tout en réduisant ses engagements dans d'autres domaines. Les seuls qui soient vraiment écologiques dans notre pays sont les environnementalistes. Quant aux citoyens ordinaires, l'incapacité du gouvernement fédéral de protéger et de préserver notre environnement pour les générations futures les rend carrément malades. Les Canadiens attendent encore une mesure législative qui établirait un processus d'évaluation environnementale résolument moderne.

Qu'a-t-on fait du projet de loi C-13? La première tâche de la Table ronde nouvellement reconnue par la loi pourrait être de constituer une équipe de recherche et de sauvetage chargée de retrouver le projet de loi C-13 que les environnementalistes et les néo-démocrates avaient

presque entièrement récrit, grâce aux audiences du comité.

La Table ronde pourrait peut-être retrouver cette mesure législative portée disparue quelque part entre les ministères de la Justice et de l'Environnement. Si elle trouve cette mesure de mise en oeuvre du processus d'évaluation environnementale, elle pourrait peut-être l'appliquer à la liaison fixe avec l'Île-du-Prince-Édouard ou même à des mesures comme l'accord de libre-échange nord-américain.

Si elle parvient à trouver le projet de loi C-13 et à l'appliquer, elle pourrait peut-être ensuite s'engager dans une autre course au trésor. Peut-être la Table ronde pourra-t-elle trouver tous les fonds prévus pour l'environnement dans le Plan vert. Jusqu'à maintenant, les Canadiens ont vu la valse des fonds entre des programmes déjà existants mais présentés sous un nouvel emballage pour donner l'impression que l'environnement était véritablement devenu une priorité.

Le gouvernement sait très bien que notre air, notre eau, notre terre et notre vie sauvage ne sont pas seulement menacés, mais qu'ils sont dans un état lamentable, presque en phase terminale. Pourtant, jusqu'à maintenant, son Plan vert a réservé plus de déceptions que d'espoirs au nombre croissant de Canadiens soucieux de l'environnement. Peut-être la Table ronde pourra-t-elle trouver les fonds.

Que pourrait faire d'autre la Table ronde à laquelle les articles 4 et 5 du projet de loi sur sa mission et ses pouvoirs donnent un mandat de recherche et de consultation? Est-ce que cet organisme pourrait être utile à l'environnement autrement qu'en recommandant le déclenchement d'élections pour nous débarrasser de ce gouvernement nocif aux effluents économiquement et socialement toxiques qu'il appelle ses politiques? Peut-être cet organisme, dont la mission sera de promouvoir dans toutes les régions du Canada des principes et de la pratique du développement durable, pourra conseiller au gouvernement d'adopter une charte des droits environnementaux. Mais je ne veux pas seulement proposer des mesures que pourrait prendre la Table ronde et, par la suite, le gouvernement, je suis prêt à aider.

Vous vous souviendrez que le 5 juin 1991, j'ai présenté une motion à la Chambre visant l'adoption d'une charte des droits de l'environnement qui donnerait aux Canadiens les pouvoirs voulus pour lutter contre les pollueurs et le droit de vivre dans un environnement sain. Cette charte permettrait aux Canadiens de poursuivre les pollueurs, ce qui ferait de nous tous les véritables gardiens de notre terre. Peut-être qu'en s'acquittant de la mission définie dans le projet de loi C-72, la Table ronde pourrait invoquer l'alinéa 4b) pour entreprendre des travaux de documentation, de recherche et d'analyse sur les aspects critiques du développement durable dans le but de con-